

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue via la plateforme Zoom, le **lundi 10 mai 2021 à 12 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient via la plateforme ZOOM. Les membres du conseil, le directeur général et la greffière assistent à la séance via cette plateforme.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Promesse d'achat d'un terrain pour la construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
4. Questions de l'assistance.
5. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau indique que l'enregistrement de la présente séance extraordinaire sera disponible pour les citoyens sur le site Internet de la Ville dans les plus brefs délais.

2021-207

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mai 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-208

PROMESSE D'ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE RÉGIONAL À MONT-SAINT-HILAIRE - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) souhaite construire un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a proposé à la MRCVR d'intégrer l'écocentre régional à même le projet de relocalisation du garage municipal et du dépôt de neiges usées;

CONSIDÉRANT QU'un terrain, soit un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots numéros 1 818 509, 5 582 312, 5 582 313, 6 391 427 et 6 404 978 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 21 003,62 mètres carrés, situé dans le prolongement de la rue Fisher à Mont-Saint-Hilaire, permettrait d'accueillir le projet d'écocentre régional, selon le plan concept déjà approuvé par le conseil de la MRCVR par l'adoption de la résolution numéro 20-11-476;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR a déposé à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une promesse d'achat, intitulée: « Promesse d'achat d'un terrain pour la construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire »;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse reprend les négociations tenues entre les parties en vue de l'acquisition par la MRCVR du terrain visé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la promesse d'achat, intitulée: « Promesse d'achat d'un terrain pour la construction d'un écocentre régional à Mont-Saint-Hilaire » d'un terrain pour la déposée par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, laquelle est jointe en annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil demande toutefois d'ajouter à l'acte de vente qui interviendra entre les parties afin de donner suite à la promesse d'achat, une clause de premier refus en faveur de la Ville indiquant que dans le cas où la MRCVR souhaitait vendre le terrain acquis ou une partie de ce dernier, elle devra l'offrir d'abord à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, au même prix que celui fixé à la promesse jointe en annexe « A » pour la vente;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite promesse d'achat ainsi que tout acte et document à être signé devant notaire pour donner suite à la présente promesse.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 10 mai 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 12 h 33.

Yves Corriveau, maire

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**